

Compte rendu
de la réunion du Bureau métropolitain
du lundi 02 octobre 2017

Le lundi 02 octobre 2017, s'est réuni à 19 heures 30, dans la salle Jean Germain de Tours Métropole Val de Loire, le Bureau métropolitain, dûment convoqué par Philippe BRIAND, Président de la Métropole, le mardi 26 septembre 2017.

Nombre de membres présents : 22
Nombre de membres en exercice : 22

Etaient présents:

Philippe BRIAND, Serge BABARY, Frédéric AUGIS, Marie-France BEAUFILS, Alain GUILLEMIN, Christian GATARD, Wilfried SCHWARTZ, Cédric DE OLIVEIRA, Jean-Luc GALLIOT, Alexandre CHAS, Bertrand RITOURET, Patrick DELETANG, Bernard PLAT, Bernard LORIDO, Sébastien MARAIS, Bruno FENET, Philippe CLEMOT, Patrick CHALON, Jean-Marie METAIS, Christian AVENET, Corinne CHAILLEUX, Jacques LE TARNEC.

B 17/10/01–INSTITUTIONS - CODEV- PRISE EN CHARGE DES DROITS D'INSCRIPTION A UNE FORMATION.

Rapporteur : Monsieur BRIAND, Président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE**, la prise en charge par Tours Métropole des frais d'inscription à des rencontres techniques pour les membres du CODEV,

- **DIT** qu'il convient de procéder au paiement d'une facture de 250 euros en faveur de l'ADEME pour la participation d'un membre du CODEV aux Assises de l'économie circulaire.

Vote à l'unanimité.

B 17/10/02–FINANCES - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS CULTURELLES ET SPORTIVES.

Rapporteur : Monsieur GATARD, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ATTRIBUE** au Comité de jumelage de St Avertin une subvention de 6.883 €,

- **ATTRIBUE** à l'Association sportive Luynoise une subvention de 5.000 €.

Vote à l'unanimité.

B 17/10/03–ADMINISTRATION GENERALE - GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LA FOURNITURE D'OUTILLAGE ET QUINCAILLERIE - APPROBATION DE LA CONVENTION CONSTITUTIVE.

Rapporteur : Monsieur CHAS, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** d'adhérer au groupement de commandes entre les communes de Chambray I-s Tours, Fondettes, Luynes, Parçay-Meslay, Saint-Cyr-sur-Loire, Tours et Tours Métropole Val de Loire concernant la fourniture d'outillage et de quincaillerie.

- **ADOpte** la convention constitutive qui définit les modalités de fonctionnement du groupement de commandes,

- **PRECISE** que la commission d'appel d'offres sera celle du coordonnateur, la ville de Tours, en application des dispositions des articles 25, 65 et suivants du décret du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics et de l'article 101 de l'ordonnance du 23 juillet 2015 relative aux marchés publics,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-président à signer ladite convention ainsi que tout acte afférent à ladite convention.

Vote à l'unanimité.

B 17/10/04–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - OPERATION SAVOURONS LE VAL DE LOIRE 2017 - ATTRIBUTION DE SUBVENTION.

Rapporteur : Monsieur BABARY, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** à l'Association Projets pour la Touraine une subvention de 5.000 € pour l'opération Savourons le Val de Loire 2017.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B 17/10/05–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - CONVENTION TRIENNALE DE PARTENARIAT ENTRE LA MAISON DES CADRES D'INDRE ET LOIRE ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE - CONVENTION D'ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION - .

Rapporteur : Monsieur BABARY, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** une subvention d'un montant de 15 000 € par an à la Maison des Cadres d'Indre et Loire, pour les années 2017, 2018, 2019, sous réserve de l'approbation des crédits correspondants au budget de chaque exercice,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou son représentant à signer la convention triennale 2017 – 2019 relative à ce projet, ainsi que tout document s’y rapportant,

- **DIT QUE** les crédits sont inscrits au BP 2017.

Vote à l'unanimité.

B 17/10/06–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - SUBVENTION AU MEDEF POUR L'EVENEMENT TOURAIN TERRE DE REUSSITE.

Rapporteur : Monsieur BABARY, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** une subvention de 12.500 € au MEDEF Touraine pour l’organisation de l’évènement « Touraine Terre de Réussite 2017 ».

Vote à la majorité.

4 votes contre Madame Marie-France BEAUFILS, Madame Corinne CHAILLEUX, Monsieur Christian AVENET et Monsieur Patrick CHALON,
3 abstentions : Monsieur Jean-Luc GALLIOT, Monsieur Wilfried SCHWARTZ et Monsieur Bernard PLAT.

B 17/10/07–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - ORGANISATION DE LA FETE DU COMMERCE PAR LA FEDERATION DEPARTEMENTALE DES UNIONS COMMERCIALES - DEMANDE DE PARTICIPATION FINANCIERE DE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Rapporteur : Monsieur BABARY, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **ACCORDE** à la Fédération Départementale des Unions Commerciales d’Indre et Loire, une participation de 2.500 € dans le cadre de l’organisation de la fête du commerce en Touraine.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B 17/10/09–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - MISE EN OEUVRE DE LA STRATEGIE DE MARKETING TERRITORIAL - APPROBATION DE LA CONVENTION DE PARTENARIAT ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE, LES COMMUNAUTES DE COMMUNES D'INDRE-ET-LOIRE ET L'UNIVERSITE DE TOURS..

Rapporteur : Monsieur BABARY, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer la convention avec les représentants des Communautés de communes d’Indre-et-Loire et le Président de l’Université François-Rabelais de Tours.

Vote à l'unanimité.

B 17/10/10–DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - APPROBATION DE LA CONVENTION AVEC LA CHAMBRE D'AGRICULTURE D'INDRE ET LOIRE ET AVEC L'ASSOCIATION AGRICULTURE ET GASTRONOMIE.

Rapporteur : Monsieur BABARY, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer la convention avec la Chambre d'agriculture d'Indre et Loire et l'Association Agriculture et Gastronomie.

- **ACCORDE** une participation de 13.000 € à la Chambre d'agriculture d'Indre et Loire pour l'opération relative à l'autonomie alimentaire.

- **ACCORDE** une participation de 25.000 € à l'Association Agriculture et Gastronomie pour l'action - innovation agricole - au sein de Ferme Expo.

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-président délégué à signer tous documents relatifs à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B 17/10/11–ENSEIGNEMENT SUPERIEUR ET RECHERCHE - CPER 2015-2020 - CONVENTION POUR LE FINANCEMENT ET LA MAITRISE D'OUVRAGE RELATIVE A LA REHABILITATION DU BATIMENT VIALLE DE L'UFR DE MEDECINE A TOURS-AVENANT N° 1.

Rapporteur : Monsieur BABARY, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** l'avenant n°1 à la convention pour le financement et la maîtrise d'ouvrage relative à la réhabilitation du bâtiment VIALLE de l'UFR de médecine à Tours

- **AUTORISE** M. le Président ou M. le Vice-président à signer l'avenant n°1.

Vote à l'unanimité.

B 17/10/12–INFRASTRUCTURES - CREATION D'UNE COMMISSION CONSULTATIVE POUR L'ELABORATION DU REGLEMENT DE VOIRIE METROPOLITAIN - DESIGNATION DES MEMBRES.

Rapporteur : Monsieur AUGIS, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de créer une Commission consultative pour l'élaboration du règlement de voirie métropolitain,

- **PRECISE** que cette Commission est conduite par le Président de la Métropole et composée des représentants d'ENEDIS, de GRDF, GRT gaz, du SIEII 37, d'Orange, de SFR, de Dalkia, du Conseil Départemental d'Indre-et-Loire,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à solliciter l'ensemble des affectataires, permissionnaires, concessionnaires et autres occupants de droit des voies métropolitaines afin qu'ils désignent chacun un représentant à cette commission, ainsi qu'à signer tous documents afférents à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B 17/10/13–INFRASTRUCTURES - FONDETTES - RUE DE LA REPUBLIQUE - CONVENTIONS DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE.

Rapporteur : Monsieur AUGIS, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les travaux de dissimulation des différents réseaux souples aériens effectués dans le cadre de l'aménagement de la rue de la République à Fondettes et délègue au SIEIL la maîtrise d'ouvrage de la part métropolitaine de ces travaux pour un montant évalué à 29 309.69 € HT pour le réseau de télécommunication et à 8 865.22 € HT pour le réseau de distribution publique d'énergie électrique,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter et signer les conventions et toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération,
- **S'ENGAGE** à payer l'intégralité des travaux au coût réel,

Vote à l'unanimité.

B 17/10/14–INFRASTRUCTURES - CHAMBRAY-LES-TOURS - RUE DE JOUE - CONVENTION DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE.

Rapporteur : Monsieur AUGIS, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les travaux de dissimulation des différents réseaux souples aériens effectués dans le cadre de l'aménagement de la rue de Joué à Chambray-lès-Tours et délègue au SIEIL la maîtrise d'ouvrage de la part métropolitaine de ces travaux pour un montant évalué à 24 317,11 € HT pour le réseau de télécommunication et à 7960,58 € HT pour le réseau de distribution public d'énergie électrique,

- **S'ENGAGE** à payer l'intégralité des travaux au coût réel,
- **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter et signer les conventions et toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité

B 17/10/15–INFRASTRUCTURES - LA RICHE - ROUTE DE SAINT-GENOUPH - CONVENTION DE DISSIMULATION DES RESEAUX AERIENS AVEC LE SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ENERGIE D'INDRE-ET-LOIRE.

Rapporteur : Monsieur AUGIS, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** les travaux de dissimulation des différents réseaux souples aériens effectués dans le cadre de l'aménagement de la route de Saint-Genouph à La Riche et délègue au SIEIL la maîtrise d'ouvrage de la part métropolitaine de ces travaux pour un montant évalué à 78 941 € HT pour le réseau de télécommunication, à 35 555,01 € HT pour le réseau de distribution public d'énergie électrique et à 5 941,18 € HT pour la prestation de coordination pour le réseau de fibre optique,

- **S'ENGAGE** à payer l'intégralité des travaux au coût réel,

- **AUTORISE** le président ou son représentant à solliciter et signer les conventions et toute pièce se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B 17/10/16–INFRASTRUCTURES - ALLEE DES DROITS DE L'HOMME - OPERATION IMMOBILIERE LEHAMEAUDELACHEVALERIE A TOURS -RETROCESSION DE LA VOIRIE ET DES RESEAUX DIVERS - CONCLUSION D'UNE CONVENTION ENTRE LA SCCV MONTESQUIEU ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Rapporteur : Monsieur AUGIS, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** la conclusion d'une convention entre Tours Métropole Val de Loire et le maître d'ouvrage, la SCCV Montesquieu, relative aux modalités d'exécution et de remise de la voirie et des réseaux divers d'intérêt public réalisés dans le cadre de l'opération immobilière située allée des Droits de l'Homme, entre la rue Daniel Mayer et la rue des Bordiers,

- **AUTORISE** Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer ladite convention, ainsi que tout acte afférent à la mise en œuvre de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B 17/10/17–AMENAGEMENT NUMERIQUE DU TERRITOIRE - CONVENTION ENTRE TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE ET LE CCAS DE TOURS POUR L'USAGE DE LA SOLUTION DE WIFI PUBLIC DE TERRITOIRE DANS LES ETABLISSEMENTS DU CCAS.

Rapporteur : Monsieur GUILLEMIN, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **AUTORISE** l'usage de la solution de wifi public de territoire WiTM par le CCAS de Tours,

- **AUTORISE** le Président ou son représentant à signer tous les actes en application de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B 17/10/18–HABITAT - FINANCEMENT DE 20 LOGEMENTS COLLECTIFS (CONSTRUCTION NEUVE - ACCESSION PSLA) - MONCONSEIL VILLA BOTANIA MONCEAU 2015 - TOURS - PROGRAMMATION 2015 - GARANTIE D'EMPRUNT PRET LOCATIF D'ACCESSION SOCIALE (PSLA) - ARKEA BANQUE (GROUPE CREDIT MUTUEL) - 2.413.891,00 € - TAUX DE GARANTIE 50 %.

Rapporteur : Monsieur GATARD, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE**

Article 1 : Accord du garant

Tours Métropole Val de Loire accorde sa garantie, à hauteur de 50%, à Logis Cœur de France SA CIC HLM, pour le remboursement de la somme de 1.206.945,50 € représentant 50% d'un emprunt de location accession PSLA d'un montant de 2.413.891,00 € que Logis Cœur de France SA CIC HLM se propose de contracter auprès de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels.

Ce prêt est destiné à financer la construction de 20 logements sociaux collectifs de location accession dits « Monconseil – Villa Botania Monceau 2015 » à Tours (37100).

Article 2 : Caractéristiques du prêt

Les caractéristiques du Prêt Social de Location Accession PSLA consenti par ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels sont :

- Montant du prêt : 2.413.891,00 €
- Durée maximale du prêt = 30 ans
- Taux d'intérêt : 1,75 % indexé Livret A
- Périodicité : Echéances annuelles
- Amortissement : progressif

L'emprunt est non cessible. Le PSLA est non transférable aux accédants.

Article 3 : Durée de la garantie

La garantie Tours Métropole Val de Loire est accordée pour la durée totale du prêt, et porte sur l'ensemble des sommes contractuellement dues par Logis Cœur de France SA CIC HLM, dont il ne se serait pas acquitté à la date d'exigibilité.

Après chaque vente, le montant garanti se trouvera diminué.

Article 4 : Appel de la garantie

Tours Métropole Val de Loire s'engage à effectuer le paiement en ses lieu et place, sur simple notification de ARKEA Banque Entreprises et Institutionnels adressée par lettre missive, en renonçant au bénéfice de discussion et sans jamais opposer le défaut de ressources nécessaires à ce règlement, au cas où l'organisme, pour quelque motif que ce soit, ne s'acquitterait pas des sommes devenues exigibles ou des intérêts moratoires qu'il aurait encourus.

Article 5 : Appel de ressources

Tours Métropole Val de Loire s'engage pendant toute la durée du prêt à libérer, en cas de besoin, des ressources suffisantes pour couvrir les charges de l'emprunt.

Article 6 : Etendue et pouvoirs du signataire

Monsieur le Président de Tours Métropole Val de Loire ou Monsieur le Vice-président délégué à l'habitat sont autorisés au nom de Tours Métropole Val de Loire à intervenir au contrat de prêt.

Vote à l'unanimité.

B 17/10/19–HABITAT - PROGRAMMATION COMPLEMENTAIRE 2017 DES AIDES PUBLIQUES A LA PIERRE DELEGUEES.

Rapporteur : Monsieur GATARD, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **DECIDE** de valider les ajustements de la programmation 2017 des aides publiques à la pierre déléguées ;
- **PRÉCISE** que les crédits sont inscrits au budget 2017 de Tours Métropole Val de Loire ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président délégué à signer tous les documents relatifs à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.

B 17/10/21–CULTURE - APPROBATION AVENANT N°1 A LA CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS 2017 2018 ENTRE L'ECOLE SUPERIEURE DES BEAUX ARTS TOURS ANGERS LE MANS ET TOURS METROPOLE VAL DE LOIRE.

Rapporteur : Monsieur DE OLIVEIRA, vice-président

Le Bureau métropolitain, après en avoir délibéré,

- **APPROUVE** pour l'année 2017 l'avenant n°1 à la convention 2017-2018 joint à la présente délibération entre Tours Métropole et l'Etablissement Public de Coopération Culturelle de l'Ecole Supérieure des Beaux-Arts Tours, Angers, Le Mans ;
- **ACCORDE** une dotation complémentaire de 108 000 € ;
- **DIT QUE** les crédits correspondants figurent au budget primitif 2017 ;
- **AUTORISE** Monsieur le Président ou Monsieur le Vice-Président à signer tout document se rapportant à l'exécution de la présente délibération.

Vote à l'unanimité.



Le Directeur Général des Services,

F. Baudin-Cullière
Frédéric BAUDIN-CULLIERE